



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 50185

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli attire l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur la situation difficile des retraites francais dont les pensions sont versees par les caisses de retraite d'Etats africains de la zone franc. La devaluation du franc CFA le 12 janvier 1994 a reduit le pouvoir d'achat d'environ 3 000 retraites. Il lui demande d'examiner la possibilite d'une compensation par l'Etat des pertes de revenus dues a la devaluation : d'une reprise de la gestion de ces retraites par un organisme francais habilite a negocier le versement des pensions par les caisses de pays africains ; d'une intervention du Gouvernement francais aupres de ses homologues africains afin de garantir le respect des accords bilateraux en matiere de retraite. Il demande egalement que les associations representatives des retraites concernees soient associees a la definition et a la mise en oeuvre de ces mesures necessaires et urgentes et plus generalement.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuelli Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50185

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1591